

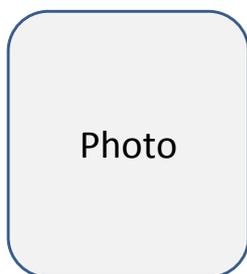
**FICHE D'INSCRIPTION AU CLUB DE TENNIS
DE VILLIERS SUR MARNE**



Saison 2016 - 2017
1er Octobre 2016 au 30 Septembre 2017

Informations adhérent - adhérente

référence Dossier



Nom		Prénom		Famille	
Date de naissance		Homme/Femme	Classement	Licence	
Adresse					
Rue					
Rue					
Code Postal		Ville			
Téléphone Portable		Téléphone Domicile		Date Certificat médical	
(@ e-mail					

Formule sélectionnée (voir tarification ci-dessous)

Formule	Nature	Montant	Mode de paiement	Numéro	Echéance	Montant
Cotisation simple	Adulte			chèques N°1		
Majoration non-Villierain				chèques N°2		
Frais de dossier nouvelle inscription				chèques N°3		
Cours Collectifs				chèques N°4		
Réduction Famille				Espèce		
Total Cotisations			Total Règlement			

Pour les cours collectifs précisez vos disponibilités (à partir de quelle heure)

Créneau "cours collectif" suivi l'an dernier	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi			<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi

Tarification saison 2017

	Formules ADULTES			Formules JEUNES		
	COTISATIONS	COURS COLLECTIFS (30 séances)	Total	COTISATIONS	COURS COLLECTIFS (30 séances)	Total
Cotisation Simple	230 €		230 €	170 €		170 €
Cours 1H00	230 €	260 €	490 €	170 €	170 €	340 €
Cours 1H30	230 €	380 €	610 €	170 €	250 €	420 €
Cours 2H00	230 €	500 €	730 €	170 €	330 €	500 €
Centre d'Entrainement 1H30	230 €	180 €	410 €	170 €	180 €	350 €
Centre d'Entrainement 2x1H30+Physique 1H			0 €	170 €	450 €	620 €
Mini tennis + 1H (2008)				160 €		160 €
Majoration non-Villierain			50 €			20 €
Frais de dossier nouvelle inscription (précisez date dernière inscription)			50 €			50 €
Réduction Famille (indiquez référence dossier du parent)			-50 €			-50 €
Tickets Invité (par lot de 5)			36 €			35 €
Licence simple			50 €			30 €

(*) est considérée nouvelle toute inscription pour la 1ère fois ou pour tout adhérent non inscrit depuis 2 ans

(**) encaissement les 31/07, 30/09,31/10, 30/11 pour les inscriptions en juin/juillet, max 4 chèques

encaissement les 30/09,31/10, 30/11 pour les inscriptions en septembre/octobre, max 3 chèques

Merci de prévoir des montant arrondis à la dizaine d'euros

L'ESV Tennis se donne le droit d'annuler les cours en cas d'intempéries sans en garantir le report.

La commission de direction se réserve la possibilité de supprimer tout cours dont le nombre d'élèves minimal n'aura pas été atteint faute de pouvoir les répartir dans d'autres cours. Les élèves seront remboursés au prorata des leçons supprimées.

Aucun cours ne sera remboursé sans certificat médical et tout trimestre commencé est du.

Update : Baki le 30 may 2016

Vous pouvez désormais modifier vos coordonnées (adresse, téléphone, email) et vos souhaits concernant la réception ou l'envoi de propositions de la fédération et de ses partenaires sur l'espace licencié : http://www.fft.fr/accueil/espace_licencies. Votre numéro de licence est indispensable pour obtenir un accès. Si vous l'ignorez vous pouvez vous le procurer auprès des employés d'accueil du club. Cet espace vous permet entre autre d'imprimer votre licence et de découvrir les Offres des partenaires de notre fédération.

Je soussigné _____
(éventuellement si l'adhésion concerne un mineur) agissant en qualité de représentant légal de _____
reconnait que l'adhésion au club de tennis de E.S. Villiers entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT)

- o Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.
- o Reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.
- o Autorise le club de tennis E.S. Villiers pour sa communication interne et/ ou externe, à utiliser, pour la saison 2009/2010 l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club).

Par ailleurs, les présentes informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au club de tennis E.S. Villiers et également à la FFT, ses ligues et ses comités départementaux ou provinciaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités tant du club (gestion des membres) que de la FFT (organisation des compétitions, lettre d'information) des ligues et des comités départementaux ou provinciaux.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FFT aux adresses suivantes : par courriel à fft@fft.fr ou par courrier à FFT, Service multimédia, 2, Avenue Gordon Bennett -75016 Paris.

Vos nom et prénom peuvent être amenés à être affichés sur le site internet de la FFT, des ligues, des comités départementaux (par exemple à travers la liste des licenciés, de la liste des classés, du palmarès des compétiteurs ...)

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher cette case

Ces informations pourront être cédées et/ou échanger à des partenaires commerciaux de la FFT, des ligues, des comités départementaux et du club.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher cette case

DATE _____ SIGNATURE _____

Je soussigné _____
(éventuellement si l'adhésion concerne un mineur) agissant en qualité de représentant légal de _____
reconnait que l'adhésion au club de tennis de E.S. Villiers entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT)

- o Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.
- o Reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.
- o Autorise le club de tennis E.S. Villiers pour sa communication interne et/ ou externe, à utiliser, pour la saison 2009/2010 l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club).

Par ailleurs, les présentes informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au club de tennis E.S. Villiers et également à la FFT, ses ligues et ses comités départementaux ou provinciaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités tant du club (gestion des membres) que de la FFT (organisation des compétitions, lettre d'information) des ligues et des comités départementaux ou provinciaux.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FFT aux adresses suivantes : par courriel à fft@fft.fr ou par courrier à FFT, Service multimédia, 2, Avenue Gordon Bennett -75116 Paris.

Vos nom et prénom peuvent être amenés à être affichés sur le site internet de la FFT, des ligues, des comités départementaux (par exemple à travers la liste des licenciés, de la liste des classés, du palmarès des compétiteurs ...)

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher cette case

Ces informations pourront être cédées et/ou échanger à des partenaires commerciaux de la FFT, des ligues, des comités départementaux et du club.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher cette case

DATE _____ SIGNATURE _____